

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 MAI 2020

A 17 H 30

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BAUDRON

Présents : Mesdames HEMAIRIA Zineb, FORNER Nicole, BOUCHET GELIN Amélie, CHOCHON-LATOUCHE Josiane, COLOMBAIN-JACQUET Annie, LIMBARDET Béatrice, PROST Christiane, Messieurs DE LAMARLIERE Eric, MURANO Paul, VEYSSE Francis, TUPIN Florent, BUTHIOT Raphaël, CORDIER Yannick, DONARD Rémy, SOULIER Jean-Marc

ORDRE DU JOUR :

- *Installation du Conseil Municipal*
- *Election du maire*
- *Désignation du nombre d'adjoints*
- *Election des adjoints*
- *Lecture de la charte de l'élu local*
- *Questions diverses*

1/ Installation du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longecourt en Plaine, proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020 se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Quinze (voir si absent ou pouvoir) élus étaient présents.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Francis VEYSSE, le plus âgé des conseillers, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a installés Mesdames, Messieurs : DE LAMARLIERE Eric, HEMAIRIA Zineb, MURANO Paul, FORNER Nicole, VEYSSE Francis, BOUCHET GELIN Amélie, TUPIN Florent, CHOCHON-LATOUCHE Josiane, BUTHIOT Raphaël, COLOMBAIN-JACQUET Annie, CORDIER Yannick, LIMBARDET Béatrice, DONARD Rémy, PROST Christiane, SOULIER Jean-Marc dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le bureau de vote est constitué de :

- 1 (UN) secrétaire : TUPIN Florent
- 2 (DEUX) assesseurs : CHOCHON-LATOUCHE Josiane,
DONARD Rémy

2/ Election du maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4, L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président demande alors s'il y a des candidats.

M. DE LAMARLIERE Eric se porte candidat au poste de maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue	8

M. DE LAMARLIERE Eric a obtenu 15 voix

Monsieur DE LAMARLIERE Eric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3/ Désignation du nombre d'adjoints

En application de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 4 (QUATRE) adjoints au maximum.

Au vu des éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 3 blancs, de fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

4/ Election des adjoints

Il a été ensuite procédé, sous la présidence de Monsieur DE LAMARLIERE Eric, à l'élection des quatre adjoints.

M. le Maire rappelle que, désormais, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de 4 personnes est candidate aux postes d'adjoints.

La liste présentée est constituée de :

- MURANO Paul, FORNER Nicole, CORDIER Yannick, BOUCHET GELIN Amélie

Chaque conseiller municipal est appelé et a déposé dans l'urne une enveloppe de scrutin.

Dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue	8

La liste de M. MURANO Paul a obtenu 11 voix.

Sont proclamés élus :

1 ^{er} adjoint au maire :	MURANO Paul
2 ^{ème} adjoint au maire :	FORNER Nicole
3 ^{ème} adjoint au maire :	CORDIER Yannick
4 ^{ème} adjoint au maire :	BOUCHET GELIN Amélie

5/ Informations du maire

Après avoir procédé à la lecture de la charte de l' élu local, Monsieur le Maire fait un bref rappel du fonctionnement d'un conseil municipal.

Il informe le Conseil Municipal que le conseil municipal se réunira les 1^{ers} lundis non fériés de chaque mois

- le prochain conseil aura donc lieu le lundi 8 juin 2020 à 19 h 00 et le suivant le lundi 6 juillet 2020.

Monsieur le Maire, M. CORDIER et M. MURANO ont rencontré la MICA le 26 mai pour le dossier de rénovation de la salle polyvalente « La Cerisaie » et informent le conseil de l'évolution future de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

